

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

C.R.O.U.S de : [CROUS]

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

(article L 821-1 du Code de l'Education)

**DOSSIER
HORS
DELAI****Année universitaire 2013 – 2014****Réservé à l'administration**

N° Identifiant National Etudiant (I.N.E) : []

Dépôt du dossier le : []

**Dossier à compléter et à retourner selon les modalités indiquées dans la notice jointe,
accompagné des pièces justificatives (liste ci-dessous)**

Ne pas oublier de dater et signer votre demande (page4)

PIECES A FOURNIR : SITUATION GENERALE

- Photocopies de toutes les pages de l'avis fiscal ou des avis fiscaux (imposition, non imposition) qui se rapportent aux revenus perçus en 2011 (avis fiscal 2012) par vos parents, et de votre propre avis fiscal en cas de déclaration séparée.
- Candidat de nationalité étrangère, dont la famille réside en France : attestation sur l'honneur de vos parents, indiquant s'ils perçoivent ou non des revenus à l'étranger, et, le cas échéant leur montant.
- Justificatifs de scolarité 2012-2013 et 2013-2014 pour vous et vos frères/sœurs inscrit(e)s dans l'enseignement supérieur.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal à votre nom
- Situations particulières : voir liste des justificatifs page 4
- Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CROUS selon les modalités indiquées dans la notice jointe.

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, s'applique à la présente demande. Elle vous donne un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Cette requête doit être adressée auprès du Directeur du CROUS.
En application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique, la rubrique signalée par la lettre (S) sur les pages intérieures du présent formulaire est uniquement destinée à des fins statistiques et ne sera en aucun cas communiquée.

PIECES A FOURNIR : SITUATIONS PARTICULIERES

Important : dans le cas d'un renouvellement de la demande, il n'est pas nécessaire de fournir à nouveau ces pièces, sauf si votre situation ou celle de votre famille a changé.

Vos parents sont divorcés ou séparés

Situation	Pièces à fournir
Le jugement fait mention pour vous d'une pension alimentaire versée par votre père et vous êtes à charge de votre mère	Copie du jugement de divorce (seules les ressources de votre mère seront prises en considération)
Le jugement fait mention pour vous d'une pension alimentaire versée par votre mère et vous êtes à charge de votre père	Copie du jugement de divorce (seules les ressources de votre père seront prises en considération)
Le jugement ne fait pas mention pour vous d'une pension alimentaire ou le jugement fait mention d'une garde alternée.	Copie du jugement (les ressources des deux parents seront prises en considération)

Changements intervenus dans votre famille

Situation	Pièces à fournir
Décès de l'un de vos parents.	Copie acte de décès. Justificatif des revenus de l'autre parent y compris pension de réversion.
Chômage de l'un ou des deux parents.	Attestation du Pôle Emploi mentionnant le montant des allocations perçues.
Retraite de l'un ou des deux parents.	Justificatifs de l'ensemble des pensions perçues y compris complémentaires.
Maladie de l'un ou des deux parents entraînant une baisse durable des revenus.	Justificatifs des indemnités perçues Justificatif mentionnant la date de fin de l'arrêt de travail.

Votre situation personnelle

Situation	Pièces à fournir
Vous avez obtenu le statut de réfugié.	Attestation de l'OFPRA.
Vous avez été recueilli au titre de l'aide sociale à l'enfance.	Attestation de l'organisme compétent.
Vous êtes inscrit au Pôle Emploi et ne percevez pas d'indemnité.	Attestation du Pôle Emploi.
Vous êtes atteint d'une incapacité permanente ou d'un handicap physique nécessitant l'aide d'une tierce personne.	Justificatifs correspondant à votre situation
Vous êtes pupille de la Nation ou bénéficiez d'une protection particulière	